Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le... 6 mars 2012.....

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 6 février 2012

2012 V. 4 G Vœu relatif au service de pneumologie de l'hôpital Saint-Antoine.

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil général,

Considération que l'hôpital public, qui est pourtant le lieu qui conjugue excellence et urgence, solidarité et exemplarité, est aujourd'hui maltraité ;

Considérant que la convergence tarifaire, les coupes comptables sévères actuellement pratiquées sont dictées par une idéologie dogmatique : celle de l'hôpital-entreprise et par une tentation : celle de la privatisation insidieuse ;

Considérant que l'A.P.-H.P., vaisseau-amiral de l'hôpital public en France, a été victime d'une maltraitance particulière de la part du Gouvernement, avec des suppressions massives d'emplois de plus de 4.000 postes et des restructurations comptables, qui ont engendré un climat de très fortes tensions, et des inquiétudes légitimes de la part des patients, de la communauté hospitalière et des élus locaux ;

Considérant que pour mieux répondre aux besoins de santé de la population, l'A.P.-H.P. doit poursuivre sa modernisation de son offre de soins, que de l'évolution des pathologies, de la science et des technologies impose de repenser l'organisation des soins, pour construire des ensembles plus sûrs, plus efficaces et plus fonctionnels pour le soin et pour la recherche, autour des plateaux techniques, mais surtout autour du patient ;

Considérant que la politique de restructuration actuelle a été davantage guidée par des finalités comptables plutôt que par des projets médicaux d'amélioration de la prise en charge, et qu'elle a été menée dans un cadre de contraintes et non avec une logique d'investissement d'avenir ;

Considérant que toutes ces opérations de modernisation doivent impérativement être concertées avec la communauté médicale, avec l'ensemble des personnels, des représentants des patients et des élus locaux ;

Considération le transfert annoncé du service de pneumologie de l'hôpital Saint-Antoine vers l'hôpital Tenon, et que cette perspective risquerait d'avoir comme conséquence une diminution de l'offre de soins pneumologiques dans l'Est parisien, alors que les pathologies pulmonaires sont en constante augmentation ;

Considérant que ce projet de transfert risque d'engendrer une diminution des consultations spécialisées, et un allongement des délais de prise en charge ;

Considérant que l'hôpital Saint-Antoine se veut une référence en matière d'Urgences et doit donc disposer des capacités de prise en charge adéquates en aval ;

Considérant les compétences et la qualité remarquable du travail de l'équipe médicale et paramédicale actuelle ;

Considérant que l'exiguïté et la vétusté des locaux envisagés à l'hôpital Tenon ne devraient pas permettre d'accueillir leur activité dans de bonnes conditions ;

Sur la proposition de Patrick BLOCHE, Michèle BLUMENTHAL, Karen TAÏEB, Sandrine CHARNOZ et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, et d'Alexis

CORBIÈRE, Catherine VIEU-CHARIER, Hélène BIDARD, des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, et de Jean-Marie LE GUEN au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

Que M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, interpelle la direction générale de l'A.P.-H.P., l'A.R.S. et le Ministre de la Santé afin que :

- Ils renoncent au projet actuel de transfert du service de pneumologie de Saint-Antoine vers l'hôpital Tenon et reprennent la concertation avec l'ensemble des équipes hospitalières, les représentants des usagers et les élus locaux ;

- Et qu'une solution soit trouvée qui repose sur un projet médical et non comptable, qui permette d'améliorer et non de dégrader la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients de l'Est parisien souffrant de pathologies pneumologiques, de préserver les compétences de l'équipe du service, de garantir leur travail dans des locaux adaptés et d'assurer les capacités d'accueil en aval des urgences de Saint-Antoine.